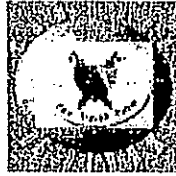


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND LOCAL
DEVELOPMENT

REGION DU CENTRE

CENTRE REGION

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

NYONG AND KELLE DIVISION

COMMUNE DE DIBANG

DIBANG COUNCIL

DECISION N° 01/D/MP/AT/2024 du 11/06/2024

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION, EN PROCEDURE D'URGENCE, N°03/DC/R-CE/D-NK/C-DIBANG/CIPM/2024 DU 15/04/2024 POUR L'EQUIPEMENT DES CASES COMMUNAUTAIRES DE SOMBO, MOM-DIBANG ET SONG BISSO DANS LA COMMUNE DE DIBANG, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE.

LE MAIRE,

- Vu la constitution ;
- Vu la Loi N°2004/17 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
- Vu la Loi N°2018 du 22 juillet 2018 fixant les règles applicables aux communes ;
- Vu la Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la Loi N°2019 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriale Décentralisées ;
- Vu la loi N°2023/019 du 19 Décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
- Vu le Décret N°77/091 du 25 mars 1997 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats de Communes et établissements Communaux ;
- Vu le Décret N°2017/343 du 03 juillet 2017 portant nomination des Préfets ;
- Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ; et ses textes d'applications subséquents
- Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics, en ses dispositions non contraires au décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu l'Arrêté N°000003/A/MINDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire de la Commune de DIBANG à l'issu du scrutin du 09 février 2020 ;
- Vu l'Arrêté N°0204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu la circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'Exécution des lois des Finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2024 ;

- Vu la décision municipale N°013/DM/CD/19 du 24 avril 2019 portant désignation du Secrétaire au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de DIBANG ;
- Vu la décision N°00119/CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant nomination des présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu la Décision Municipale 025/DM/CD/24 du 30/04/2024 modifiant et complétant la décision Municipale N°025/DM/CD/24 du 16/02/2024 portant constatation de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de DIBANG ;
- Vu la Demande de Cotation en procédure d'urgence, N°03/DC/R-CE/D-NK/C-DIBANG/CIPM/2024 du 15/04/2024, pour l'équipement des cases communautaires de Sombo, Mom-Dibang et Song Bisso, dans la commune de DIBANG, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;
- Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des marchés auprès de la commune de DIBANG, N° 2024/001/A//L/C-DIB/CIPM du 24/05/2024 ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} – Le soumissionnaire ETS GYORGIO, BP 1972 Yaoundé, NIU P 107214622438-W, Tél. 677 71 55 88, a été retenu pour l'équipement des cases communautaires de Sombo, Mom-Dibang et Song Bisso), dans la commune de DIBANG, département du Nyong et Kellé, Région du Centre ; pour un délai d'exécution de trente (30) jours et pour un montant toutes Taxes comprises, de : 22 978 342 FCFA (vingt-deux millions neuf cent soixante-dix-huit mille trois cent quarante-deux) ;

Article 2 – La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

DIBANG, le 11/06/2024

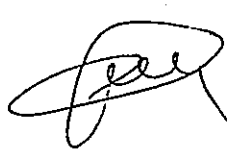
Le Maire

(Maître d'Ouvrage)

Ampliations :

- PREFET/NYONG ET KELLE ;
- SOUS-PREFET/DIBANG ;
- MINMAP/DD- NYONG ET KELLE
- PRESIDENT/CIPM CA-DIBANG ;
- ARMP ;
- ADJUDICATAIRE ;
- AFFICHAGE/ARCHIVES/CHRONO




BIKAY Véronique Eliane
épouse KOME